

Payer moins, économiser plus

Comment répartir les dividendes? Une question que se posent chaque année les propriétaires de SA ou de Sàrl. Cet article vous explique comment le faire de manière optimale et comment faire baisser la facture des impôts.

Le 24 février, les Suisses ont accepté la réforme de l'imposition des entreprises II. Cette approbation a provoqué quelques changements pour les petites et moyennes entreprises. Ainsi, les dividendes ne seront plus que partiellement imposés et l'imposition des bénéfices sera intégrée à l'imposition du capital. Cet article fait le point sur les nouvelles conditions-cadre et explique comment les propriétaires ou copropriétaires de société peuvent optimiser leur facture fiscale.

Des économies pour les sociétés

1. Planifier les impôts pendant l'exercice

- Des bénéfices qui varient comme des montagnes russes, voilà qui n'est pas bon fiscalement parlant. Il faudrait donc éviter les variations importantes de revenus, notamment en utilisant toutes les possibilités fiscales (augmenter ou réduire les amortissements, investir dans la formation, liquider des réserves latentes, constituer des provisions ou des fonds de réserves, etc.).

- Pour les sociétés anonymes, la planification fiscale est encore plus délicate car les facteurs fiscaux doivent à la fois être favorables à la société et aux sociétaires. Les prélèvements qui ne provoquent pas une double imposition sont les dépenses faites aux frais de l'entreprise, les prêts aux actionnaires, le loyer payé pour les locaux de la société et l'augmentation des salaires.

- Si les prélèvements fiscalement favorables ne suffisent pas à couvrir les besoins de la société, il faudrait envisager, malgré le risque de double imposition, de verser des montants supplémentaires aux sociétaires. Car renoncer, comme cela se fait fréquemment, au versement de dividendes pour éviter la double imposition est souvent une mesure à très courte vue pour économiser des impôts. Surtout si la société devient ainsi de plus en plus «lourde» et difficilement finançable pour un éventuel repreneur. Si la société renonce aux prélèvements sur le bénéfice, le sociétaire risque aussi de ne pas avoir les moyens suffisants pour financer une bonne prévoyance vieillesse et pour se constituer un capital-vieillesse privé suffisant pour vivre tranquillement après la retraite. Et pour finir, les bénéfices accumulés dans l'entreprise feront tôt ou tard l'objet d'une imposition.

2. Optimiser les comptes annuels

- En réfléchissant déjà durant l'exercice en cours à l'utilisation de son argent, on peut économiser pas mal d'impôts. Car l'essentiel est d'avoir un bénéfice stable. Pour avoir des impôts bas à long terme, il faut minimiser durablement les bénéfices. Vous trouverez des informations utiles à ce sujet dans la dernière édition de d-inside (3/2008) ou sur <http://d-inside.drogoserver.ch/f/03/impots.pdf>.

3. Comptabiliser les bénéfices de manière optimale

Exemple: lors d'une rénovation de façade incluant l'installation d'une isolation, on peut, en adoptant une perspective à court terme, obtenir une réduction fiscale pour l'entretien de l'immeuble. Mais attention, le gain immobilier risque d'être plus élevé au moment de la vente de l'immeuble.

4. Utilisation des prestations salariales accessoires (fringe benefits)

A savoir: l'utilisation privée gratuite du véhicule d'entreprise, les places de stationnement privées, les vacances gratuites, les abonnements à des journaux ou des magazines, des abonnements à des clubs de tennis ou de fitness, etc. L'entrée en vigueur du nouveau certificat de salaire, en 2008, a toutefois restreint cette possibilité.

5. Planification judicieuse des frais d'entretien du bien immobilier.

6. Investir dans les économies d'énergie et la protection de l'environnement. Par ex. récupérateurs de chaleur, isolation, énergies renouvelables, etc.

7. Acquisition d'outils informatiques pour la gestion de l'entreprise. Cela offre d'intéressantes possibilités de déductions fiscales.

8. Acheter au lieu de recourir au leasing.

9. Déduire les frais de représentation ainsi que d'autres frais. Ils figurent comme dépenses dans la comptabilité de l'entreprise. Les frais de représentation comprennent aussi les invitations et les repas avec les clients au domicile privé du propriétaire de l'entreprise.

10. Formation continue professionnelle des collaborateurs, du propriétaire ou du repreneur en relation avec la profession.

11. Répartir les bénéfices. Les dividendes sont exemptés des déductions sociales et l'imposition des dividendes est désormais beaucoup moins forte. Cela permet d'éviter que le rachat des entreprises ne soit trop cher pour le repreneur. Attention: le propriétaire de la société doit avoir reçu son salaire minimal avant de pouvoir distribuer les dividendes.

12. Comptabiliser les impôts sur les bénéfices avec les impôts sur le capital. Cela allège le capital-risque.

13. Les dons versés à des associations reconnues d'utilité publique peuvent être déduits auprès de la Confédération et de la plupart des cantons, jusqu'à concurrence de 10 % des bénéfices.

14. Le sponsoring, considéré comme une dépense publicitaire efficace, peut être entièrement déduit.

15. Les dépôts dans la **prévoyance professionnelle**, par ex. sous forme de réserve de contribution d'employeur ou d'amélioration des prestations, sont aussi déductibles.

16. Les primes d'assurance crédit, en lien avec des crédits à des tiers, sont déductibles.

17. Attention: si les autorités de taxation constatent que les dépenses privées ont visiblement été comptabilisées comme des dépenses professionnelles, elles peuvent entamer une procédure pénale contre le contrevenant.

Economies pour les copropriétaires ou les actionnaires (min. 10 % de participation)

1. Répartition optimale des bénéfices, avec les personnes qui sont directement reliées au propriétaire de l'entreprise, comme le partenaire ou des membres de la famille.

2. Participation au résultat pour les membres de la famille qui travaillent dans l'entreprise, pour les collaborateurs de longue date, etc.

3. Utilisation des prestations salariales accessoires (Fringe Benefits). A savoir: l'utilisation privée gratuite du véhicule d'entreprise, les places de stationnement privées, les vacances gratuites, les abonnements à des journaux ou des magazines, des abonnements à des clubs de tennis ou de fitness, etc.

L'entrée en vigueur du nouveau certificat de salaire, en 2008, a toutefois restreint cette possibilité

4. Déduire les frais de représentation ainsi que d'autres frais. Ils figurent comme dépenses dans la comptabilité de l'entreprise. Les frais de représentation comprennent aussi les invitations et les repas avec les clients au domicile privé du propriétaire de l'entreprise.

5. Ne payer que le salaire minimum. Verser le reste sous forme de dividende.

6. Le véhicule privé trouve aussi sa place dans la comptabilité d'entreprise car il est régulièrement utilisé pour des déplacements d'affaires. On comptabilise donc une part privée dans les comptes annuels.

7. Déductions pour le bureau et autres chambres utilisées à des fins professionnelles au domicile privé du propriétaire de l'entreprise.

8. En plus: ne pas oublier pendant l'exercice que faire des heures de présence excessives ou que de renoncer aux vacances ou aux périodes de loisirs est négatif à long terme. Il y a un lien direct entre les facteurs «temps» et «impôts». Autrement dit, plus de loisirs = moins d'impôts.

Flavia Kunz / trad: cs

Source et informations complémentaires:

Walter Sterchi: «Comptabilité PME», Union suisse des arts et métiers 2002, ISBN 978-3-9520486-9-6
Fredy Hämmerle, «So sparen Sie Steuern», K-Tipp-Ratgeber 2007, ISBN 978-3-906774-275

Markus Freiburghaus: «Finanzen für Selbstständige», Beobachter-Buchverlag 2. Auflage 2008, ISBN 978-3-85569-364-1

Série en trois parties

d-inside 2/08: partie 1/3 – la réforme de l'imposition des entreprises

d-inside 3/08: partie 2/3 – comment économiser des impôts à l'intention des sociétés simples et des sociétés de personnes

d-inside 4/08: partie 3/3 – économies pour les personnes juridiques